

Ville de Castelnaudary

VILLE DE CASTELNAUDARY
Direction de l'Administration Générale

ARRETE DU MAIRE PM/JL/MD - N°2025-30

MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2022-2013

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à
Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, Cinquième Adjoint

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L 2122-20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection et installation du Conseil Municipal,

VU la démission de Madame Evelyne GUILHEM, Adjointe au Maire, en date du 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Madame Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, 5^{ème} Adjoint, chargée de la solidarité, de l'emploi, de la formation, de l'insertion et du handicap, est déléguée pour traiter et signer sous ma surveillance et ma responsabilité :

- les actes et documents relevant des compétences susvisées et notamment :
 - **la solidarité en lien avec les personnes âgées**, étant précisé qu'en cas d'absence de Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, 5^{ème} adjoint, les délégations de fonction et de signature en la matière seront assurées par Madame Elisabeth ESCAFRE, Conseillère Municipale déléguée,
 - le développement d'une politique de **soutien à l'emploi**, à la **formation** et à **l'insertion** en relation avec les organismes, comités et associations concernés, étant précisé qu'en cas d'absence de Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, 5^{ème} adjoint, les délégations de fonction et de signature en la matière seront assurées par Madame Marie-Claude BOURREL, Conseillère Municipale déléguée,
 - la mise en œuvre d'un environnement facilitant la vie quotidienne des **personnes handicapées**,
 - l'organisation et le suivi des **opérations « Cœurs de Villages »**,

Envoyé en préfecture le 16/01/2025
Reçu en préfecture le 16/01/2025
Publié le **24 JAN. 2025**
ID : 011-211100763-20250116-A202530DSAG-AI

- le suivi et l'assistance des associations de personnes handicapées et le **suivi des travaux de la Commission Communale d'Accessibilité**,
 - **la représentation de la Commune aux Commissions d'attribution des logements des bailleurs sociaux présent sur le territoire de la commune.** En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DEMANGEOT, 3ème adjoint.
- **Les arrêtés d'hospitalisation** pour troubles mentaux les semaines où Madame Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, 5^{ème} adjoint, sera l'élue de permanence identifiée au tableau de permanences des adjoints,
 - **Les actes soumis au pouvoir de police du Maire**, plus précisément de la police des funérailles et des lieux de sépulture, tels qu'énumérés à l'article L 2213.9 du CGCT : maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, inhumations et exhumations, les semaines où Madame Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, 5^{ème} adjoint, sera l'élue de permanence identifiée au tableau de permanences des adjoints,

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressée.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

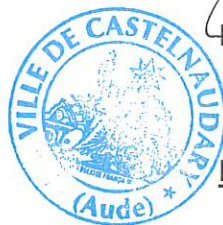
- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Monsieur le Percepteur
- L'Intéressée

Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

Castelnaudary, le **16 JAN. 2025**

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le : **24 JAN. 2025**

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **16 JAN. 2025**

Par publication le : **24 JAN. 2025**

Par notification le : **20 JAN. 2025**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Notification du présent arrêté à :
Madame Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Le : *20 janvier 2025*

Signature de l'intéressée